



**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2506 598

Le 10 juillet 2025

**OBJET :** *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le nombre de noyades et d'accidents nautiques mortels*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 25 juin 2025, visant à obtenir les renseignements suivants:

**« [...] le nombre de noyades et d'accidents mortels sur l'eau qui se sont passé au Québec de 2022 à 2025, par région et par cause précise. »**

Conformément à la *Loi sur l'accès*, nous vous transmettons ci-dessous un tableau faisant état des renseignements que nos systèmes nous permettent d'extraire, soit le nombre de dossiers de noyades et d'accidents nautiques mortels au Québec, ventilés par type d'incident et par région, sur la période de 2022 à 2025.

<b>NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE NOYADES ET D'ACCIDENTS NAUTIQUES MORTELS</b>				
TYPE D'INCIDENT/RÉGION	ANNÉES			
	2022	2023	2024	2025*
<b>MORT - NOYADE</b>				
Abitibi-Témiscamingue	2	6	3	1
Bas-Saint-Laurent		4	3	1
Capitale-Nationale	1	4	1	2
Centre-du-Québec	3	1	3	
Chaudière-Appalaches	4	3	4	2
Côte-Nord	7	4	3	1
Estrie	2	2	5	1
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	2	2	3	
Lanaudière	3	3	5	2
Laurentides	8	10	3	
Mauricie	1	4	6	2
Montérégie	11	5	10	2
Nord-du-Québec	1		2	
Outaouais	1	3	2	1
Saguenay, Lac-Saint-Jean	2	4	6	2
<b>MORT-COLLISION NAUTIQUE</b>				
Montérégie		1	1	

**Source:** Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 2025-07-03

\* L'année 2025 s'échelonne du 1er janvier au 3 juillet 2025

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons également émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca).

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**Original signé**

Elva De la Rosa pour Hamid Feddag  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels